



PLAN D'ACTION

*en accessibilité
universelle de Verdun*
2017-2021



LE MOT DU MAIRE

C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente le premier plan d'action en accessibilité universelle de Verdun, qui se veut un modèle à exporter.

À mon arrivée à la mairie de l'arrondissement, j'ai décidé d'entreprendre de grands chantiers pour offrir aux Verdunois ce qu'il y a de meilleur : réfection majeure de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard, création d'un nouveau lieu de diffusion culturelle et rénovation des locaux de l'École de cirque de Verdun, ainsi que l'aménagement d'une plage urbaine unique en son genre. Parmi ces grands projets se dresse également un plan innovateur en faveur de l'accessibilité universelle.

Le Comité en accessibilité universelle, formé d'administrateurs expérimentés, de membres engagés dans la communauté et d'élus municipaux, a piloté l'élaboration de ce plan d'action local. Je tiens à les remercier ainsi que les partenaires qui ont contribué à ce beau projet.

En voulant rendre notre arrondissement universellement accessible, nous souhaitons que l'ensemble des citoyens se sentent toujours les bienvenus dans nos établissements publics, nos parcs, nos bibliothèques et nos édifices dédiés aux sports, aux loisirs et à la culture.

En 2016, nous avons d'ailleurs terminé les travaux qui ont rendu la mairie d'arrondissement complètement accessible, à la fine pointe des aménagements recommandés par les normes québécoises du bâtiment. C'était un premier pas. Nous continuerons d'aller de l'avant pour réduire les obstacles, en faisant de Verdun un modèle pour Montréal. Nous voulons refléter la diversité des gens qui habitent Verdun et illustrer comment une métropole comme la nôtre peut repousser les limites, en améliorant la qualité de vie de tous ses citoyens.

Verdun est un arrondissement où il fait bon vivre et qui attire de plus en plus de familles. Le défi que je me suis donné est de servir tous les citoyens de Verdun, avec toutes leurs particularités, afin qu'ils puissent être fiers d'habiter Verdun, dans un environnement exempt d'obstacles.

Bonne lecture !

Jean-François Parenteau
Maire de Verdun





LE MOT DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT

Dans le cadre du Plan de développement stratégique, notre arrondissement s'est engagé à livrer, en 2016, son plan d'action en accessibilité universelle. Sensibilisation, engagement, qualité et action furent les mots d'ordre tout au long de la conception de ce plan d'action.

À titre de directeur d'arrondissement, je peux confirmer que c'est avec beaucoup d'enthousiasme et d'intérêt que les directions se sont jointes à ce projet des plus emballants et stimulants.

Comme vous le savez, tout projet naît d'une idée et prend forme grâce à la passion, la participation et la contribution de plusieurs collaborateurs. C'est ce qui m'amène aujourd'hui à vous remercier, chers citoyens, partenaires, membres des différents comités et employés ayant travaillé, de près ou de loin, à ce plan d'action en accessibilité universelle. Je peux affirmer que tous les membres de l'organisation impliqués dans ce projet poursuivront le travail en réalisant les objectifs qui y sont décrits.

En terminant, j'invite tous les employés à explorer ce plan d'action afin d'y découvrir les trois grands axes desquels découlent plusieurs objectifs, afin d'offrir à nos citoyens de Verdun, un milieu de vie de qualité, convivial, accessible et qui, ultimement, fera de notre arrondissement un modèle en accessibilité universelle.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Winner', written in a cursive style.

Pierre Winner
Directeur d'arrondissement

INTRODUCTION

MISE EN CONTEXTE

L'accessibilité universelle n'est pas qu'un concept théorique. C'est une manière de vivre le quotidien librement, sans entraves. Faciliter les déplacements et améliorer la qualité de vie de tous les citoyens sont au cœur des gestes proposés dans ce plan d'action.

L'accessibilité universelle se résume à offrir un milieu de vie sans obstacles aux citoyens qui ont des limitations fonctionnelles. Elle bénéficie autant aux familles avec enfants et poussettes, qu'aux citoyens qui éprouvent des difficultés, apparentes ou non, sur les plans moteur, auditif, visuel ou intellectuel.

Les enjeux liés aux limitations fonctionnelles se posent fréquemment dans nos vies. Le manque de rampes d'accès dans les immeubles publics, les allées des restaurants et des commerces souvent trop étroites, les documents numériques inaccessibles pour les mal voyants ne sont que quelques exemples d'obstacles quotidiens. Il existe cependant de nombreuses alternatives à ces entraves et le plan d'action se veut le porteur de ces solutions.

Dans la foulée des actions entreprises par la Ville de Montréal depuis l'adoption de la Politique municipale en accessibilité universelle (2011) et de son plan d'action (2015), l'arrondissement de Verdun a décidé de se démarquer en élaborant son propre plan d'action.

D'ailleurs, l'avènement d'une plage urbaine où tous les citoyens pourront se baigner, dont les personnes en fauteuil roulant, grâce à l'aménagement d'un accès privilégié, ainsi que la réfection du parc Wilson qui sera le parc le plus accessible de tout Montréal en 2017, soulignent déjà notre intention de faire de Verdun un modèle à imiter.

Par ce plan d'action, nous nous engageons à poser des gestes concrets pour le bien de tous les résidents qui, peu importe la cause (accident, invalidité, maladie, âge, circonstances ponctuelles), doivent composer avec une ou plusieurs limitations fonctionnelles.

L'arrondissement de Verdun choisit d'appliquer les principes d'accessibilité universelle et s'engage à en faire la promotion auprès de ses commerçants, de ses entrepreneurs, de son personnel, de ses partenaires communautaires et publics, afin que cette approche des services offerts aux citoyens devienne un usage courant plutôt qu'une obligation ou une contrainte.

Le plan d'action s'échelonne sur une période de cinq ans et prévoit un suivi objectif, précis et détaillé des retombées qualitatives et quantitatives des projets en accessibilité universelle.

En ce sens, un Comité élargi de suivi sera mis sur pied dès l'entrée en vigueur de ce plan. Il aura pour mission de consigner les avancées obtenues et de rappeler les objectifs à atteindre pour l'administration, et ceux qui sont également demandés aux divers intervenants publics, privés et autres partenaires de la communauté.



DÉMARCHE

Le plan d'action proposé est le fruit d'une démarche concertée de l'ensemble des directions de l'arrondissement et de son Comité en accessibilité universelle.

La démarche ayant mené à son élaboration a consisté d'abord à dresser le diagnostic autant du point de vue sociodémographique que des infrastructures municipales. Un état de la situation a ensuite été réalisé et les statistiques spécifiques aux citoyens ayant des limitations fonctionnelles ont été analysées. Une étude comparative a permis de s'inspirer des plans d'action d'autres villes ainsi que de celui de la Ville de Montréal. L'historique de notre arrondissement, l'identification des actions passées, en cours et à venir ont complété l'analyse.

Le Comité en accessibilité universelle, fort de l'appui de l'administration et du conseil d'arrondissement de Verdun, a tenu des rencontres mensuelles qui ont été alimentées par les réflexions des responsables des principaux organismes reconnus dans le domaine.

Les organismes partenaires en accessibilité universelle ont été appelés à participer à une rencontre d'échanges sur une ébauche du plan. Cette rencontre ainsi que les commentaires ultérieurs ont permis de bonifier le document.

Des marches exploratoires aux formations des employés, en passant par la réunion des organismes locaux et montréalais en accessibilité universelle, l'arrondissement de Verdun n'a ménagé aucun effort en regroupant les forces vives du milieu pour rédiger un plan d'action audacieux.

Voici la description, en quelques lignes, des activités tenues depuis 2013 et des principaux responsables et organismes qui ont permis la réalisation de notre projet.

ACTIVITÉS ET RENCONTRES TENUES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

- **7 Septembre 2013** : Journée de l'accessibilité universelle sur la rue Wellington organisée par le RAPLIQ, le regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec.
- **Avril 2014** : Marche exploratoire à l'aréna Denis-Savard organisée par Altergo.
- **10 septembre 2014** : Marche exploratoire à l'Édifrice Guy-Gagnon organisée par Altergo. Visite des lieux existants et présentation du nouveau projet d'aménagement du lieu culturel de proximité et du projet de réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun par Jean-Pierre Gauthier, gestionnaire immobilier.
- **31 octobre 2014** : Rencontre avec Josette Bourdages de l'Association des devenus sourds et des malentendants du Québec par Jean-Pierre Gauthier, gestionnaire immobilier.



- **Novembre 2015** : Formation donnée au personnel des travaux publics sur le déneigement.
- **9 mars 2016** : Visite et discussion sur l'accessibilité universelle à l'Auditorium de Verdun avec plusieurs organismes partenaires.
- **18 mai 2016** : Visite du parc Maynard-Ferguson dans le cadre de la Journée d'exploration de l'accessibilité universelle des parcs organisée par Altergo.
- **31 mai 2016** : Formation sur l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles donnée au personnel des communications.
- **14 juin 2016** : Rencontre du Comité élargi en accessibilité universelle avec des représentants des organismes partenaires en accessibilité universelle.
- **23 juin et 5 août 2016** : Rencontres avec Lise Roche et Sarah Limoges d'Altergo sur les projets d'aménagement du parc Wilson et du parc de la Fontaine.
- **5 juillet 2016** : Formation sur les communications et l'accessibilité universelle donnée au personnel et aux élus de l'arrondissement.
- **5 octobre 2016** : Rencontre avec Lise Roche d'Altergo, la firme responsable de la conception de la plage urbaine de Verdun et le personnel de l'arrondissement sur l'accessibilité universelle.



LES COMITÉS ET LES PARTENAIRES

COMITÉ EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DE VERDUN

- Simon Jolivet, responsable du soutien aux élus
- Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement
- Monique Trudel, représentante du milieu
- Diane Vallée, directrice de projet



COMITÉ DE TRAVAIL INTERNE

- Stéphane Bernaquez, directeur, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
- Jean Cardin, directeur, Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
- Marlène Gagnon, chef de division des sports, des loisirs et du développement social, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
- Jean-Pierre Gauthier, gestionnaire immobilier, Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
- Nicole Ollivier, directrice, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
- Gaston Poirier, chef de division, Direction des travaux publics
- Diane Vallée, directrice de projet, Direction d'arrondissement
- Honorine Youmbissi, chargée de communication, direction du bureau d'arrondissement et du greffe

CONSULTATION ÉLARGIE AVEC DES PARTENAIRES DU MILIEU

- AlterGo
- Amalgame
- Bouger et Vivre à Verdun
- Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain (CSMM)
- Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI)
- Ex-Aequo
- OnRoule.org
- Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ)
- Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAM)
- Regroupement des organismes du Montréal Métropolitain (ROPMM)
- Société Logique
- Amalgame
- Ville de Montréal

DIAGNOSTIC

LE PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

Selon le dernier recensement canadien (2011), l'arrondissement de Verdun compte 66 158 habitants. De ce nombre, 18 670 personnes de 15 ans ou plus sont réputées avoir une limitation fonctionnelle et 2 070 d'entre elles ont une limitation fonctionnelle grave. Près du tiers de la population compose donc avec une limitation fonctionnelle.

Chez les jeunes de 15 ans ou moins, la proportion de personnes ayant une incapacité est légèrement inférieure à la moyenne montréalaise, s'établissant à 2,8 % de la population. Tandis que chez les personnes âgées de 65 et plus, ce sont 6 090 individus qui ont une incapacité, ce qui représente 60,5 % des aînés de notre arrondissement.

Il est à considérer qu'une limitation fonctionnelle peut être passagère, comme dans le cas d'une blessure. Aussi, chez certaines personnes, la limitation fonctionnelle peut parfois s'aggraver, comme dans le cas de personnes affectées par une maladie dégénérative. Enfin, les statistiques ci-dessus n'incluent pas les parents qui font régulièrement face à des obstacles de déplacement en accompagnant leurs enfants en poussette dans les commerces, à l'école, au centre médical, dans les édifices municipaux ouverts au public, etc. Ces cas de figure ne sont pas faciles à comptabiliser par des recensements, mais il est entendu que ce plan d'action tient compte de ces variables humaines et circonstancielles dans les aménagements et les actions proposés.

Les statistiques démographiques de Verdun sont comparables à celles compilées par la Ville de Montréal où plus de 32 % de la population de 15 ans ou plus est réputée avoir une limitation fonctionnelle, soit 528 385 personnes sur un total 1 634 840.

TABLEAU 1

ESTIMATION DU NOMBRE DE PERSONNES DE 15 ANS ET PLUS AVEC INCAPACITÉ SELON L'ÂGE ET LE SEXE, À VERDUN, 2011			
ÂGE	FEMMES	HOMMES	TOTAL
15 à 64 ans	6 865	5 720	12 585
65 ans et plus	3 835	2 000	6 090
Total	10 695	7 975	18 670

Les limitations les plus fréquentes se manifestent sur les plans de l'agilité et de la mobilité. À Verdun, 8 690 personnes de 15 ans ou plus ne sont pas fonctionnelles sur le plan de l'agilité et 7 645 personnes sur le plan de la mobilité.

¹ Office des personnes handicapées du Québec, 2015, Estimations de population avec incapacité en 2011, p 117.



TABLEAU 2

ESTIMATION DU NOMBRE DE PERSONNES DE 15 ANS ET PLUS AVEC INCAPACITÉ SELON LE TYPE D'INCAPACITÉ ET LE SEXE, ARRONDISSEMENT DE VERDUN ET VILLE DE MONTRÉAL, 2011						
TYPE D'INCAPACITÉ *	VERDUN			MONTRÉAL		
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Audition	1870	1515	3385	45440	39215	84650
Vision	1630	1085	2715	39575	28010	67585
Parole	360	405	770	8795	10505	19300
Mobilité	5100	2545	7645	123860	65820	189680
Agilité	5250	3440	8690	127525	88930	216450
Apprentissage	905	1220	2125	21985	31510	53495
Mémoire	1600	1220	2820	38845	31510	70355
Déficience intellectuelle ou trouble du spectre de l'autisme	180	270	450	4395	7000	11400
Psychologique	1420	1000	2420	34445	25910	60355
Indéterminée	1265	950	2215	30780	24510	55290

LE PORTRAIT DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

L'arrondissement de Verdun gère un parc immobilier de 49 bâtiments; ce qui comprend des édifices de la voirie, des chalets de parcs ainsi que des immeubles corporatifs. Dans ce parc immobilier, les citoyens de Verdun ont accès à 27 immeubles, dont 22 bâtiments sont partiellement ou complètement accessibles, répondant aux normes québécoises en vigueur en matière d'accessibilité universelle.

Le tableau 3 présente le niveau actuel d'accessibilité universelle des bâtiments municipaux, tiré en grande partie d'une évaluation effectuée à Verdun par la Société Logique (2010)², un organisme sans but lucratif dont la mission est de faire la promotion de l'accessibilité universelle et d'offrir des services de consultation en aménagement.

Le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ) a également fait état des améliorations à apporter aux commerces de la Promenade Wellington dans son *Bilan de la Journée de l'accessibilité de la Promenade Wellington*³.

² Évaluation de la performance en accessibilité universelle des bâtiments municipaux ouverts au public, arrondissement de Verdun par Société Logique, janvier 2010, 78 p.

³ *Bilan de la Journée de l'accessibilité de la Promenade Wellington* du 7 septembre, 2013, déposé le 14 janvier 2014, 34 p.

Les engagements contenus dans l'Axe 1 de ce plan d'action s'inspirent des rapports publiés par ces deux organismes.

Au cours des dernières années, l'arrondissement de Verdun a procédé à des rénovations sur plusieurs de ses bâtiments pour les rendre accessibles. Voici la liste, en quelques lignes, des interventions menées sur le cadre bâti public de Verdun depuis 2011 dans le but d'en accroître l'accessibilité.

INTERVENTIONS POUR ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DES ÉDIFICES PUBLICS DE VERDUN, 2011-2016

- La Station, Centre intergénérationnel de l'Île-des-Sœurs (2011), rendue partiellement accessible.
- Le Chalet du parc de l'Esplanade, Pointe-Nord, Île-des-Sœurs (2013), rendu entièrement accessible.
- Le Pavillon-annexe de la Maison Nivard-De Saint-Dizier ainsi que le rez-de-chaussée restauré de la maison historique (2011), rendus entièrement accessibles.
- Le Chalet du Parc Willibrord, adjacent à la patinoire réfrigérée Bleu Blanc Bouge de la Fondation des Canadiens pour l'enfance (2010), rendu entièrement accessible.
- Les Serres municipales (2014), rendues entièrement accessibles.
- La Mairie d'arrondissement de Verdun (2015), rendue entièrement accessible.
- Le poste d'accueil du Centre Elgar rendu entièrement accessible.



TABLEAU 3

LISTE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX NIVEAU ACTUEL D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, NOVEMBRE 2016		
BÂTIMENT	ADRESSE	
Auditorium de Verdun et aréna Denis-Savard	4110, boul. LaSalle	
Bibliothèque & Centre culturel de Verdun	5955, rue Bannantyne	
Boulingrin de Verdun	6000, boul. LaSalle	
Bureau d'arrondissement, mairie de Verdun	4555, rue de Verdun	
Caserne N° 66, Centre des affaires de Verdun	4398 et 4400, boul. LaSalle	
Centre communautaire Marcel-Giroux	4501, rue Bannantyne	
Centre communautaire Pavillon des baigneurs Elgar	260, rue Elgar	
Chalet de l'Esplanade (Pointe- Nord)	205, rue de la Rotonde	
Chalet de la Marina de Verdun et restaurant Crescendo	5150, boul. LaSalle	
Chalet du Natatorium de Verdun	6500, boul. LaSalle	
Chalet du parc Beurling	6001, rue Beurling	
Chalet du parc Elgar	rue Elgar	
Chalet du parc Poirier	3215, boul. LaSalle	
Chalet du parc Reine-Élizabeth	1650, rue Crawford	
Chalet du parc Arthur-Therrien	3750, boul. Gaétan-Laberge	
Chalet Willibrord	800, rue Willibrord	
Club de Tennis Woodland	5550, boul. LaSalle	
Édifice Guy-Gagnon	5190 et 5160, boul. LaSalle	
La Station (Maison intergénérationnelle)	201, rue Berlioz	
Maison Nivard-De Saint-Dizier et pavillon annexe	7244, boul. LaSalle	
Pavillon des baigneurs du Natatorium de Verdun	6500, boul. LaSalle	
Pavillon des baigneurs du parc Arthur-Therrien	550 Place de la Fontaine	
Pavillon des baigneurs du parc De La Fontaine	10, rue Hickson	
Poste de quartier 16	750, rue Willibrord	
Serres municipales	7000, boul. LaSalle	
Travaux publics de Verdun (cour de services)	1177, rue Dupuis	
Stationnement étagé Ethel	4000, rue Ethel	



ACCESSIBLE



PARTIELLEMENT ACCESSIBLE



NON ACCESSIBLE

PLAN D'ACTION

INTRODUCTION

Le plan d'action se veut remarquable par sa portée. Il est fondé sur trois axes qui touchent à un large éventail d'enjeux, autant dans le domaine public que privé :



AXE 1 : ARCHITECTURE ET URBANISME

VOLET : Édifices municipaux, chantiers publics et déplacements

VOLET : Habitations et commerces



AXE 2 : PROGRAMMES ET SERVICES

VOLET : Culture, sports et loisirs



AXE 3 : SENSIBILISATION, FORMATION ET COMMUNICATION

Les axes ont été pensés de manière concrète en se rappelant que le plan d'action servira de guide d'accompagnement indispensable à l'administration verdunoise dans l'ensemble de ses interventions sur le domaine public ainsi que dans ses relations avec ses partenaires externes.

Le Comité de suivi élargi jouera un rôle déterminant dans la réalisation du plan d'action. Il communiquera ses idées et ses recommandations aux fonctionnaires et aux élus de l'arrondissement de Verdun et veillera également à tenir informés ses principaux partenaires privés et communautaires, dont les groupes spécialisés en accessibilité universelle.

Finalement, l'arrondissement pourra compter sur des groupes spécialisés en accessibilité universelle pour le soutenir dans la réalisation de ses objectifs. Ceux-ci, qui sont souvent mentionnés dans le présent plan d'action sont Altergo, Amalgame, Bouger et Vivre à Verdun, le Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain (CSMM), le Centre d'intégration à la vie active (CIVA), le Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI), Ex-Aequo, OnRoule.org, le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAM), le Regroupement des activistes pour l'inclusion Québec (RAPLIQ), le Regroupement des organismes du Montréal Métropolitain (ROPMM) et la Société Logique, pour ne nommer que ceux-là. Ils sont et demeureront des acteurs incontournables de notre succès.





OBJECTIF STRATÉGIQUE DU PLAN D'ACTION

Faire de l'arrondissement de Verdun un modèle en matière d'accessibilité universelle.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Impliquer tout le personnel de l'arrondissement de Verdun (cadres, élus, cols blanc, cols bleus, professionnels et autres) dans la mise en œuvre des principes d'accessibilité universelle.
- Répondre aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles lors de leurs interactions avec l'arrondissement, les organismes communautaires et les partenaires.
- Rendre accessibles, chaque fois que c'est possible, les services offerts en matière de culture, de loisir et d'activité physique.
- Intégrer les normes d'accessibilité « sans obstacles » dans tout projet de nouvelle construction ou de rénovation des bâtiments et des espaces extérieurs municipaux.
- Viser l'accessibilité universelle et l'adaptation des logements et des commerces privés.
- Mettre sur pied un Comité de suivi élargi répertoriant les progrès accomplis, les corrections à apporter et les défis à relever.

AXE 1

ARCHITECTURE ET URBANISME

VOLET : Édifices municipaux, chantiers publics et déplacements

OBJECTIF 1 : Intégrer l'accessibilité universelle au cœur de la planification et de la conception des édifices municipaux et des espaces publics

Actions :

1. Rédiger un *Guide pratique d'accessibilité universelle* à l'intention des ingénieurs, des architectes, des urbanistes et des gestionnaires de projet en arrondissement en collaboration avec la Ville de Montréal et les groupes spécialisés en accessibilité universelle.
2. Tenir des marches exploratoires avec des groupes spécialisés en accessibilité universelle lors de la phase de planification ou de conception des projets.
3. Consulter et valider auprès des groupes spécialisés en accessibilité universelle, les plans et devis des projets avant leurs dépôts finaux.
4. Appliquer les principes d'accessibilité universelle dans la conception et l'évaluation de tout nouveau projet d'immeuble, d'équipement ou d'aménagement d'un espace extérieur public.
5. Proposer des améliorations qui vont au-delà des seules obligations dictées par la réglementation du Code du bâtiment du Québec.

OBJECTIF 2 : Améliorer l'accessibilité universelle du parc immobilier et des espaces publics verdunois

Actions :

1. Réaménager le poste d'accueil du Centre communautaire Marcel-Giroux pour répondre aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles.
2. Rendre l'Auditorium de Verdun et l'aréna Denis-Savard accessibles universellement, incluant les aires de glace.
3. Rendre l'Édifice Guy-Gagnon accessible universellement lors de la construction du nouveau lieu de diffusion culturelle et du réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun.
4. Améliorer l'accessibilité générale du pavillon du Natatorium de Verdun et de ses bassins de natation extérieurs.
5. Améliorer l'accessibilité de la bibliothèque du Centre culturel de Verdun par l'aménagement d'une nouvelle salle de toilette et des modifications apportées à l'ascenseur.

6. Réaménager les parcs et les espaces extérieurs en accord avec les principes d'accessibilité universelle, en priorisant les espaces suivants :
 - a. *Le réaménagement du parc Wilson (2017)*
 - b. *Le réaménagement du parc de la Fontaine (2017)*
 - c. *Le réaménagement du parc Duquette (2017)*
 - d. *Le réaménagement du parc Poirier (2018).*
7. Aménager la plage urbaine de Verdun de manière à ce qu'elle soit universellement accessible.
8. Mandater la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal pour assurer le respect des objectifs d'accessibilité universelle des projets.
9. Maintenir à jour le portrait de l'accessibilité universelle à l'arrondissement, en s'appuyant notamment sur les rapports suivants : *Évaluation de la performance en accessibilité universelle – Bâtiments municipaux ouverts au public* par la Société Logique (2010) et le *Bilan de la Journée de l'accessibilité de la Promenade Wellington* par le RAPLIQ (2014).
10. Prendre en considération l'accessibilité universelle dans l'élaboration du prochain Plan directeur des bâtiments de l'arrondissement.



OBJECTIF 3 : Éliminer les obstacles lors de travaux et de chantiers sur la voie publique

Actions :

1. Rédiger un guide précisant les normes minimales d'accessibilité à respecter lors d'interventions sur le domaine public :
 - a. *l'accès des citoyens à leur résidence en tout temps;*
 - b. *le maintien d'un accès pour les personnes à mobilité réduite;*
 - c. *l'accès des clientèles ayant des besoins particuliers aux endroits susceptibles de les accueillir (ex. : hôpital, centre d'hébergement, etc.);*
 - d. *l'accès des véhicules d'urgence aux habitations avoisinantes;*
 - e. *l'accès des citoyens aux commerces;*
 - f. *la sécurité des usagers (panneaux de signalisation, passerelles piétonnières, clôtures Oméga, etc.).*
2. Exiger le respect de ces normes d'accessibilité minimales lors de travaux sur la voie publique ou lors de l'occupation du domaine public en les intégrant dans les contrats, les devis techniques, les cahiers de charges administratives et les permis d'occupation du domaine public.
3. Exiger la réfection des trottoirs en alternance, chaque fois que les travaux le permettent.

4. Déterminer la meilleure pratique pour l'installation de trottoirs temporaires de bois ou d'asphalte destinés aux piétons, aux cyclistes et aux personnes à mobilité réduite.
5. Appliquer les normes de conception « sans obstacles » lors de la réfection de trottoirs, bordures et liens piétonniers (largeur libre, absence de marche, etc.).
6. Signaler adéquatement les chemins et les parcours alternatifs des chemins piétonniers et des voies cyclables lors de travaux routiers.
7. Effectuer l'entretien du domaine public en priorisant les interventions qui permettront de réduire les obstacles à la mobilité, notamment l'ajout de descentes de trottoir.



OBJECTIF 4 : Faciliter les déplacements de tous les citoyens

Actions :

1. Faciliter le stationnement sur rue pour les personnes à mobilité réduite.
2. Aménager, chaque fois que c'est possible, des saillies de trottoir accessibles lors des projets de reconstruction de rues.
3. Installer des feux sonores aux traverses de piétons pour les personnes ayant une déficience visuelle, et ce, selon les conseils d'un organisme spécialiste en orientation et mobilité.



4. Installer des feux de circulation dotés de phases exclusives et/ou de décompte progressif pour les piétons.
5. Allonger le temps de traverse dans certains secteurs jugés à risque, lorsque les conditions de circulation le permettent.
6. Déneiger en priorité les lieux desservant les clientèles ayant des limitations fonctionnelles (Hôpital de Verdun, Centre d'hébergement et de soins de longue durée, unités de soins intermédiaires, etc.).
7. Intégrer les principes d'accessibilité universelle dans le Plan local de déplacement de Verdun.
8. Faire des représentations auprès de la Société de transport de Montréal afin que l'une des trois stations de métro de Verdun soit dotée d'un ascenseur qui la rende universellement accessible.

VOLET : HABITATIONS ET COMMERCES

OBJECTIF 1 : Utiliser les divers programmes d'acquisition, de rénovation et d'adaptation de domicile comme levier pour accroître l'offre en logements et commerces accessibles

Actions :

1. Faire des représentations auprès de la Ville de Montréal afin que les programmes d'aide financière à la rénovation des bâtiments résidentiels et commerciaux, tels que le programme PR@M-Commerce et le Programme de rénovation résidentielle majeure, soient bonifiés par l'ajout d'un volet « accessibilité universelle » accompagné d'incitatifs financiers.
2. Développer un programme complémentaire de subventions en arrondissement destiné spécifiquement à améliorer l'accessibilité universelle des commerces.
3. Faire des représentations auprès de la Ville de Montréal pour que 10 % des logements subventionnés dans le cadre du programme Accès Logis soient conçus et attribués à des ménages qui comprennent au moins une personne ayant des limitations fonctionnelles et/ou des problématiques en santé mentale.
4. Mieux faire connaître le site Internet de OnRoule.org, lequel offre une liste de logements universellement accessibles et soutenir son déploiement à Verdun.
5. Mieux faire connaître le Programme d'adaptation de domicile pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, avec le soutien du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) et du Service de l'habitation de la Ville de Montréal.
6. Mieux faire connaître la disposition réglementaire au règlement de zonage NO 1700, autorisant l'installation d'abris d'hiver pour les plateformes élévatrices pour fauteuil roulant sous certaines conditions.

7. Mieux faire connaître l'amendement au règlement NO 1516 concernant l'occupation du domaine public afin d'autoriser les rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite sous certaines conditions.

OBJECTIF 2 : Encadrer et favoriser la construction et la rénovation de logements ou de commerces privés selon des normes sans obstacles

Actions :

1. Ajouter les principes d'accessibilité universelle aux critères d'évaluation qui s'appliquent :
 - a. à tout projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
 - b. à toutes nouvelles constructions et rénovations dans des habitations, des commerces et des entreprises, assujetties à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
 - c. à tout autre projet d'immeuble, d'équipement ou d'aménagement d'un espace extérieur privé.
2. Modifier le règlement d'urbanisme de l'arrondissement afin d'ajouter l'accessibilité universelle comme critère permettant d'évaluer la recevabilité d'une demande de dérogation mineure.
3. Préciser les critères à suivre par les promoteurs et les constructeurs pour adapter un logement à une personne ayant des limitations fonctionnelles à l'aide d'un PIIA.
4. Créer et déployer un programme de reconnaissance des commerces accessibles avec apposition d'une signature décernée par l'arrondissement.
5. Sensibiliser les promoteurs et les entrepreneurs immobiliers à l'importance des constructions accessibles pour les clientèles ayant des limitations fonctionnelles.
6. Promouvoir et rendre disponible aux propriétaires, entrepreneurs et promoteurs privés, le *Guide d'utilisation des normes de conception sans obstacles* de la Régie du bâtiment du Québec.
7. Tenir compte des principes d'accessibilité lors de l'élaboration des réglementations municipales, lorsque c'est possible.
8. Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour assurer le respect des objectifs d'accessibilité universelle des projets pour lesquels des permis ont été émis.



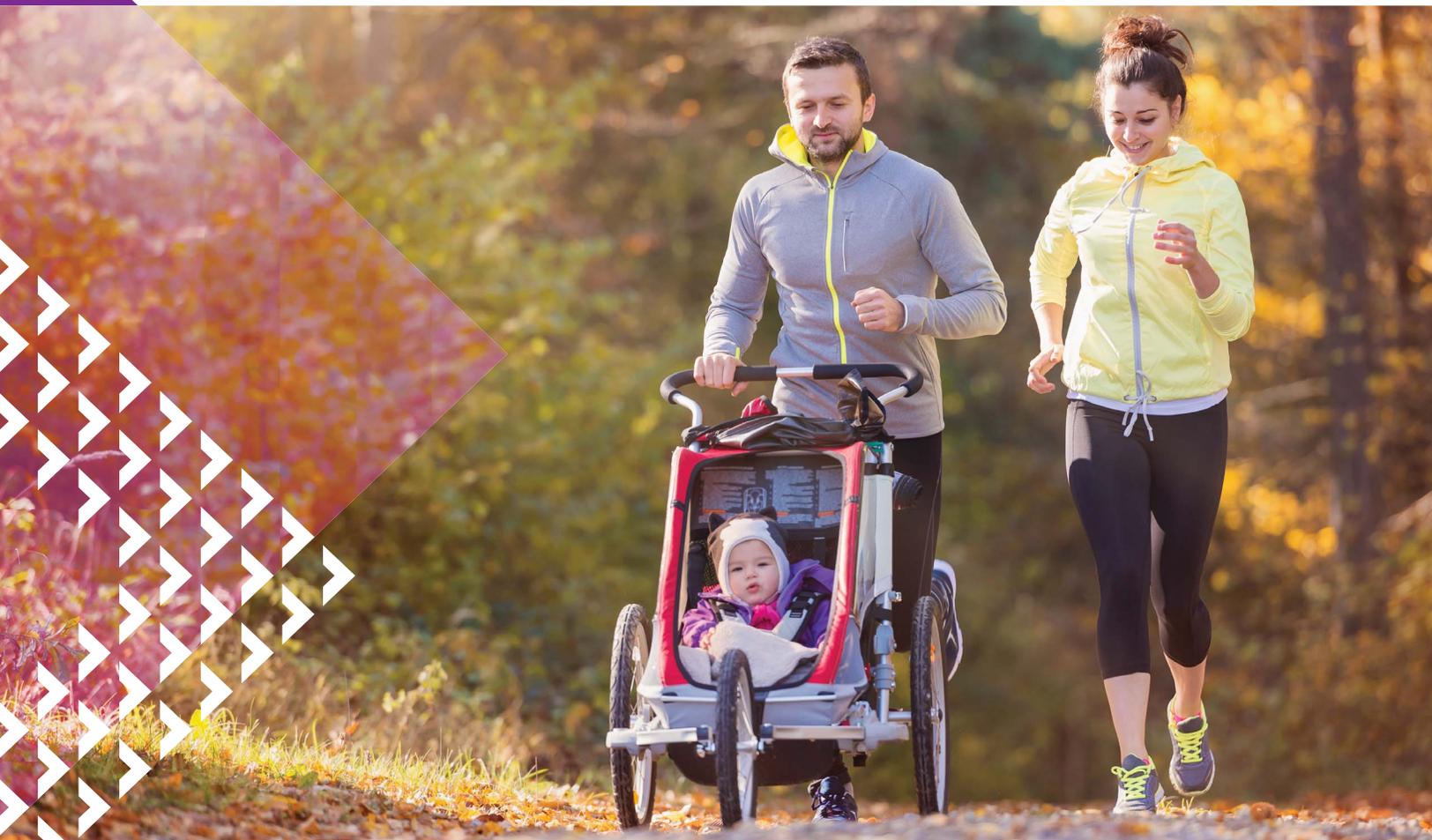
AXE 2 PROGRAMMES ET SERVICES

VOLET : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

OBJECTIF 1 : Offrir des activités culturelles, sportives et de loisirs accessibles au plus grand nombre, en particulier aux personnes ayant des limitations fonctionnelles

Actions :

1. Faire des représentations auprès de la Ville de Montréal afin de bonifier les montants financiers disponibles dans le Programme d'accompagnement en loisir et de mieux répondre à la demande des individus vivant avec une limitation fonctionnelle.
2. Développer un programme de soutien à la participation aux activités d'arrondissement et de ses partenaires, destiné aux personnes vivant une limitation fonctionnelle.
3. Développer un volet destiné aux organisateurs d'événements dans le *Guide pratique d'accessibilité* rédigé par l'arrondissement et la Ville de Montréal, en collaboration avec les groupes spécialisés en accessibilité universelle.





4. Faciliter l'accessibilité aux événements extérieurs organisés et soutenus financièrement par la Ville et l'arrondissement, notamment en offrant des stationnements réservés, des chemins d'accès et des toilettes adaptées.
5. Bonifier l'offre de services et d'activités accessibles, dans le cadre d'une démarche cohérente, en partenariat avec des groupes spécialisés en accessibilité universelle :
 - a. *Procéder au diagnostic de l'offre actuelle de services et d'activités par l'arrondissement et par ses partenaires en culture, sports et loisirs;*
 - b. *Organiser une séance de co-design avec les groupes spécialisés en accessibilité universelle pour développer une offre de services adaptée et inclusive;*
 - c. *Adapter les activités culturelles, sportives et de loisirs de l'arrondissement qui peuvent l'être en accord avec les principes d'accessibilité universelle.*
 - d. *Développer des partenariats avec les organismes afin de bonifier l'offre.*
6. Accroître la provision de livres audio, adaptés et à gros caractères dans les bibliothèques de l'arrondissement.
7. Faire l'acquisition de matériel et d'équipements de sports et loisirs accessibles universellement, en s'appuyant sur les recommandations de groupes spécialisés en accessibilité universelle.





AXE 3

SENSIBILISATION, FORMATION ET COMMUNICATION

OBJECTIF 1 : Communiquer de manière plus accessible et faire la promotion des enjeux reliés à l'accessibilité universelle

Actions :

1. Prévoir des mesures d'accueil au sein des structures de participation citoyenne pour les personnes ayant des besoins particuliers.
2. Faire connaître les activités et les événements déjà accessibles aux personnes à mobilité réduite :
 - a. *Informer les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs accompagnateurs sur la gratuité des spectacles pour l'accompagnateur;*
 - b. *Promouvoir les organismes et les partenaires qui offrent des activités accessibles.*
3. Harmoniser et utiliser les légendes et les pictogrammes d'accessibilité dans les programmations de sports et loisirs.
4. Créer et diffuser une carte des lieux et des bâtiments municipaux accessibles en identifiant leur degré d'accessibilité.
5. Faciliter l'accessibilité du site Internet du Réseau des bibliothèques de Verdun, en collaboration avec le Réseau des bibliothèques de Montréal.
6. S'assurer que les informations écrites et visuelles produites par l'arrondissement respectent les normes d'accessibilité.
7. Faire la promotion du nouveau *Guide pratique d'accessibilité universelle* élaboré par l'arrondissement.

OBJECTIF 2 : Embaucher des personnes à limitation fonctionnelle à l'arrondissement

Actions :

1. Augmenter le nombre de personnes ayant des limitations fonctionnelles embauchées en vertu du programme d'accès à l'égalité en emploi.
2. Prévoir à toutes les étapes du processus de sélection du personnel, l'accessibilité aux tests, aux bâtiments et au transport.



OBJECTIF 3 : Sensibiliser et former le personnel de l'arrondissement aux enjeux de l'accessibilité universelle

Actions :

1. Poursuivre le développement de l'expertise des employés d'arrondissement pour qu'ils intègrent les principes d'accessibilité universelle dans la réalisation de projets, d'activités, d'événements et pour répondre rapidement aux citoyens qui communiquent avec le 311.
2. Offrir au moins une fois par année, une formation ou une mise à jour en accessibilité universelle à tout le personnel de l'arrondissement, incluant les cols bleus, les cols blancs, les professionnels, les cadres et les élus.
3. Dans les formations déjà offertes aux employés à l'accueil, aux employés en déneigement et aux travaux publics, inclure une section sur les clientèles particulières.
4. Assigner un chargé de dossier en matière d'accessibilité universelle dans chacune des directions de l'arrondissement et faire connaître son rôle de répondant.
5. Créer un lieu d'échange, d'information et d'expertise sur l'accessibilité universelle pour tous les employés en utilisant le serveur-partage et le réseau intranet de l'arrondissement.
6. Mettre sur pied le Comité de suivi élargi en accessibilité universelle de l'arrondissement, qui veillera à l'atteinte des objectifs du plan d'action, à mesurer la progression dans l'atteinte de ses objectifs et à relever les défis à venir.



ANNEXE

DÉFINITIONS DE RÉFÉRENCE⁴

Les 10 types d'incapacité selon l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement*, 2010-2011 :

- **Audition** : difficulté à entendre ce qui se dit au cours d'une conversation en groupe avec au moins trois autres personnes, au cours d'une conversation avec une autre personne ou au cours d'une conversation téléphonique
- **Vision** : difficulté à voir les caractères ordinaires d'un journal ou à voir clairement le visage d'une personne éloignée de quatre mètres
- **Parole** : difficulté à parler et à se faire comprendre
- **Mobilité** : difficulté à marcher sur une distance de 400 mètres, à monter et à descendre un escalier d'environ 12 marches, à transporter un objet de 5 kilogrammes sur une distance de 10 mètres, à se tenir debout pendant plus de 20 minutes ou à se déplacer d'une pièce à l'autre
- **Agilité** : difficulté à se pencher, à se couper les ongles d'orteils, à se servir de ses doigts pour saisir ou manier des objets, à tendre les bras dans n'importe quelle direction, à se mettre au lit ou à en sortir, à s'habiller et à se déshabiller ou à couper sa nourriture
- **Apprentissage** : troubles d'apprentissage ou de perception, difficultés d'attention ou hyperactivité diagnostiqués
- **Mémoire** : difficultés de mémoire ou périodes de confusion tous les jours ou presque
- **Déficience intellectuelle/TED** : déficience intellectuelle ou trouble envahissant de développement diagnostiqué
- **Psychologique** : limitation dans la quantité ou le genre d'activités qu'une personne peut faire en raison de troubles émotifs, psychologiques ou psychiatriques d'une durée de six mois ou plus, comme les phobies, l'anxiété, la dépression, les problèmes d'alcool, de drogue ou de jeu, la schizophrénie et autres
- **Indéterminée** : limitation dans la quantité ou le genre d'activités qu'une personne peut faire en raison d'un état ou d'un problème de santé physique d'une durée de six mois ou plus, sans autre type d'incapacité susmentionné.

⁴ *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement*, Institut de la statistique du Québec, 2010-2011, 73 p.

